



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2022
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2022
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
5. Renouvellement du mandat d'administrateur d'Antoine Saintoyant
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
7. Ratification de la nomination de Gisèle Rossat-Mignod par cooptation, en qualité d'administrateur
8. Ratification de la nomination de Paul-François Fournier par cooptation, en qualité d'administrateur
9. Nomination de Stéphanie Fougou, en qualité d'administrateur
10. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021/2022 à Dominique Marcel, Président du Conseil d'administration
11. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021/2022 à Dominique Thillaud, Directeur général
12. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021/2022 à Loïc Bonhoure, Directeur général délégué

13. Approbation de la politique de rémunération applicable à Dominique Marcel, Président du Conseil d'administration, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2022/2023 (jusqu'au 31 octobre 2022 inclus)
14. Approbation de la politique de rémunération applicable à Gisèle Rossat-Mignod, Présidente du Conseil d'administration, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2022/2023 (à compter du 1^{er} novembre 2022)
15. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2022/2023
16. Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur général délégué, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2022/2023
17. Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration, visée à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, pour l'exercice 2022/2023
18. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce
19. Autorisation à consentir au Conseil d'administration aux fins de rachat par la Société de ses propres actions

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

20. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
21. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la Société ou de ses filiales
22. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration aux fins de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre
23. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration aux fins de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que les offres au public mentionnées à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre
24. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration aux fins de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant

accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre

25. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des 22^e, 23^e et 24^e résolutions
26. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration aux fins de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société
27. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
28. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe Compagnie des Alpes
29. Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières
30. Adoption d'une raison d'être de la Société en préambule des statuts
31. Modification de l'article 2 des statuts de la Société – Objet social
32. Modification de l'article 9 des statuts de la Société – Conseil d'administration
33. Modification des articles 10, 11, 12 et 17 des statuts consécutivement à l'évolution de la gouvernance de la Société

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

34. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales liées aux résolutions adoptées